



## Projet éolien de Marchavennes

Compte-rendu de la réunion publique du lundi 13 janvier 2025  
à la salle du foyer rural de Grougis

## Introduction

**Dans le cadre du développement du projet éolien de Marchavennes, situé sur les communes de Grougis et Petit-Verly, la société Notus Energy a souhaité organiser une réunion publique après la réalisation de l'enquête publique, afin de compléter et préciser l'information aux habitants.**

L'organisation de cette réunion s'inscrit dans la démarche de dialogue permanent avec le territoire que mène Notus Energy : elle permet de répondre aux questions en suspens, de proposer et d'entendre des pistes d'amélioration du projet, et de détailler les opportunités que celui-ci représente pour le territoire, en particulier en matière de finances.

Dans le cadre de cette réunion, NOTUS Energy est accompagné par l'agence MD Conseil & associés, spécialisée en concertation et en communication projet.

Lieu : salle du foyer rural de Grougis

Durée : 2H00 (de 18h40 à 20h40)

Public : 25 personnes, en présence notamment des maires des communes accueillant le projet et de plusieurs communes environnantes.

Plus de la moitié du public habite Grougis. Les autres résident essentiellement à Petit-Verly. Seuls deux participants demeurent dans d'autres communes.

Equipe projet NOTUS energy

- Heinrich LIESER, Président
- Samuel BECKER, responsable régional Hauts-de-France et Grand Est
- Gabriel SIBIRIL, Directeur des affaires publiques
- Coffy BAZOMBANZA, développeur territorial Hauts-de-France

Equipe projet MD Conseil & associés

- Jean-Yves DERUYTER, gérant - directeur conseil

## Synthèse de la réunion

La réunion débute par le mot d'accueil du maire de la commune, **Yves Dumur**, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents. Il précise qu'en tant qu'élus, la priorité des maires est de garantir une information claire et transparente pour que chacun puisse se faire une opinion éclairée. Il ajoute qu'il souhaite que tout le monde puisse s'exprimer et que l'on ne se coupe pas la parole.

**M. Deruyter** présente le déroulé prévisionnel de la réunion et les intervenants. Il est précisé en préambule que la réunion publique est enregistrée et que les personnes ne souhaitant pas apparaître sur des photos peuvent le signaler. Il demande ensuite l'origine géographique des participants.

### PRESENTATION

---

**M. Lieser** présente la société Notus Energy. Il ajoute que l'enquête publique réalisée fin 2024 a donné lieu à un avis favorable du commissaire-enquêteur. La présente réunion s'inscrit dans une démarche de réponse aux interrogations qui demeurent et d'améliorations possibles du projet.

Notus Energy est un groupe familial, basé en Allemagne, présent dans 20 pays européens, avec 500 salariés. La société réalise et exploite ses parcs éoliens, en sous-traitant une partie à des entreprises locales. C'est une entreprise technologique : elle travaille par exemple sur le stockage de l'énergie.

L'objectif est l'acceptabilité du projet. Celui-ci s'inscrit dans une demande nationale d'énergies renouvelables. On peut se demander pourquoi un parc éolien ici, alors que l'on voit déjà les lumières des parcs voisins la nuit. Ces lumières sont dorénavant interdites en Allemagne (elles ne fonctionnent que quand un avion arrive à proximité) et cela devrait arriver en France. Notus Energy respecte les règles du jeu national.

Le présent projet a été accepté par les conseils municipaux, mais il est encore possible de l'améliorer. Le calendrier prévisionnel du projet est ensuite présenté. **M. Lieser** précise que le démantèlement des parcs éoliens en France nécessite de ne rien laisser sur place. Il présente quelques réalisations de Notus Energy en France et en Europe.

Il souhaite trouver un accord avec la population, sachant que l'Etat et les conseils municipaux sont favorables au projet.

**M. Becker** présente les détails et l'état actuel du projet. Trois éoliennes sont prévues à Petit-Verly et une à Grougis. Il décrit la puissance installée, les implantations et chemins d'accès, ainsi que le planning. Il précise que le projet s'inscrit a priori dans une zone d'accélération des énergies renouvelables. La présente réunion est organisée de manière volontaire afin de répondre au mieux aux interrogations. Cela vient s'ajouter à un dispositif de concertation et de communication déjà riche.

## **QUESTIONS / RÉPONSES**

---

La présentation du projet est l'occasion pour certains participants d'exprimer leurs remarques et de poser des questions.

**Question : « Vous dites que les 4 éoliennes vont alimenter 7 760 foyers. En considérant un foyer de 3 personnes. Si l'on prend vos chiffres, l'éolien subviendrait aux besoins de plus de 30 millions de Français. Par ailleurs, j'ai croisé des éoliennes cet après-midi dans le Pas-de-Calais. Aucune d'entre elles ne tournait. Et je considère que les chiffres sur les tonnes de CO<sup>2</sup> évités sont également bidonnés ? »**

*Réponse de NOTUS Energy : Si vous disposez d'autres chiffres vérifiés, nous sommes preneurs. L'électricité n'alimente pas que des foyers, mais également des industriels. Les données fournies tiennent compte des spécificités du projet (conditions de vent...). Elles sont très conservatrices. Les chiffres peuvent varier sur les consommations. Néanmoins, la production éolienne est considérable. En ce qui concerne les tonnes de CO<sup>2</sup> évitées, cela peut paraître abstrait, contrairement au nombre de foyers alimentés. Nos calculs sont à votre disposition.*

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POST REUNION

Les chiffres d'équivalent foyers prennent en compte une consommation annuelle moyenne de 4,95 MWh/an par foyer ([Consommation moyenne électricité en France en 2025](#)).

L'évaluation des tonnes de CO<sub>2</sub> évité prend pour base les valeurs communiquées par l'ADEME, soit 14 gCO<sub>2</sub>/kWh pour l'éolien terrestre et 418 gCO<sub>2</sub>/kWh pour une centrale thermique au gaz. Le chiffre qui a été présenté est donc une comparaison des émissions pour les deux formes de production électrique ([Accueil - Bilans GES](#)). Il s'agit bien entendu de valeurs théoriques qui ont pour but de donner des ordres de grandeur pour le parc éolien de Marchavennes et de permettre une comparaison avec d'autres sites de production.

Un des participants avance le fait qu'avec ce calcul, on pourrait conclure que l'éolien terrestre suffirait à couvrir les besoins annuels de 30 millions de français, ce qui pour lui est impossible. Ce calcul se base sur un chiffre de 3 personnes par foyers, soit 23 280 personnes alimenté en électricité par le parc éolien de Marchavennes. En prenant en compte une production annuelle de 50,6 TWh pour l'éolien terrestre, on obtient le chiffre de 32 Millions de personnes en théorie alimenté grâce à l'éolien chaque année.

Bien entendu cette évaluation est à la fois théorique et imprécise. Selon l'Insee un foyer est en moyenne composé de 2,2 personnes et non 3. Ensuite l'électricité produite sert aussi à alimenter les consommateurs industriels et n'est pas uniquement consommée en France, mais aussi chez nos voisins européens. Ainsi, Le chiffre avancé en réunion par le participant n'a pas vraiment de sens, même si l'on pourrait dire qu'en théorie, l'éolien terrestre permettrait de couvrir les besoins électriques annuels hors chauffage de 22,4 millions de personnes (avec 2,2 personnes par foyers).

## PRESENTATION

---

**M. Becker** présente les impacts identifiés du projet. Il ajoute que le dossier d'enquête public était conséquent et identifiait les enjeux, y compris sur les aspects humains. Les études acoustiques réalisées par un bureau d'études sur un périmètre élargi ont montré la nécessité de brider l'éolienne S1 dans certaines conditions de vent. Un suivi acoustique est réalisé après le démarrage.

Les enjeux écologiques ont également été identifiés sur un périmètre large. La détermination des zones d'enjeux a impliqué que l'on ait concentré le projet sur la partie sud du périmètre. Concernant les impacts sur la santé, en particulier sur les basses fréquences, les réponses ont été apportées lors de l'enquête publique. Des études de l'ANSES montrent que les effets de l'éolien sont minimes sur la santé humaine. Concernant l'étude paysagère, des infographies ont été fournies. Les principaux impacts sont dans les secteurs rapprochés du projet. De nombreux photomontages ont été réalisés, y compris à la demande de la population et de la MRAE.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été prises en compte. Concernant le paysage, un fonds est prévu pour permettre aux habitants d'installer des haies et des arbres afin de limiter la visibilité des éoliennes. **M. Becker** présente ensuite des photomontages comprenant des propositions de plantations d'arbres en plusieurs points (plusieurs réactions dans l'assistance pendant cette phase de présentation : « Il n'y a plus de paysage », « C'est misérable, ça cache la misère », « Est-ce que ce sont des arbres à pousse rapide ? », « L'hiver, il n'y aura plus de feuilles », « On peut faire 300 km avec vous, on ne verra jamais cela auprès des parcs éoliens »).

**M. Lieser** ajoute que ce sont des propositions qui montrent la possibilité de couvrir certaines vues, selon les choix du public. Il est possible d'organiser un atelier avec un paysagiste. On peut améliorer la situation. Il ajoute qu'il connaît peu de confrères qui en font autant que sa société. Un participant indique que, en parlant ainsi, les nuisances sont reconnues. **M. Lieser** répond qu'il n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de nuisances, mais il faut également regarder les avantages.

**M. Becker** précise que ce sont des propositions qui pourront être amendées par le public.

## QUESTIONS / RÉPONSES

---

**Question : « J'ai noté qu'il n'y avait pas eu de photomontage du côté du cimetière avant aujourd'hui. Comment peut-on expliquer que le bureau d'étude n'y ait pas pensé ? Par ailleurs, selon moi, les arbres présentés ont 15/20 ans. Je trouve que ce n'est pas sérieux de présenter cela. Les propriétaires ne seront peut-être pas d'accord pour installer les arbres là où ils sont présentés et vous n'aurez peut-être pas les autorisations nécessaires. Je trouve que c'est léger de votre part. Il faut arrêter d'enfumer les gens. Ce n'est pas loyal. »**

*Réponse de NOTUS Energy : nous sommes venus ici sans obligation car nous vous prenons au sérieux. Pour faire des photomontages sur l'espace public, nous n'avons pas besoin d'autorisation. Nous ne planterons jamais un arbre sans autorisation. Nous faisons plus en venant ici et ne cherchons pas à troubler vos esprits.*

**Question : « Quels renseignements pouvez-vous nous donner sur le bridage ? »**

*Réponse de NOTUS Energy : quand on bride une éolienne, cela limite la production. Ces effets sont pris en compte dans les simulations de production. L'étude acoustique est réalisée par un bureau d'étude spécialisé sur la base de modélisations. Un suivi est réalisé lors de la mise en service et peut amener à ajuster le bridage. L'emplacement choisi prend en compte une multitude de paramètres et pas seulement l'acoustique, ce qui explique la nécessité de brider parfois. Aucune autorisation ne serait accordée si les contraintes de bruit n'étaient pas prises en compte. Les impacts sur la santé en lien avec les basses fréquences sont presque imperceptibles par l'oreille humaine. Par ailleurs, l'implantation des éoliennes respectera une distance minimale de 600 mètres par rapport aux habitations, alors que l'obligation n'est que de 500 mètres.*

**Question : « Par rapport à la question de l'étude acoustique, l'autorité environnementale a souligné qu'elle ne prenait pas en compte l'impact acoustique des parcs voisins. Cela veut dire que, de l'avis de la MRAE, l'étude acoustique est discutable. »**

*Réponse de NOTUS Energy : Notus Energy a apporté une réponse à la MRAE en prenant en compte les impacts cumulés des parcs voisins. C'est donc dans le dossier.*

## PRESENTATION

---

**M. Sibiril** présente les impacts positifs du projet. Celui-ci est élaboré avec les collectivités, allant jusqu'à une propriété partagée du parc au travers de participations dans la société de projet. Les retombées économiques sont d'ordre fiscal, de partage de la valeur, et de mesures d'accompagnement.

Concernant la fiscalité, calculée à partir de la puissance installée, les retombées financières sont présentées pour chacune des collectivités (commune, communauté de communes, département, région, Etat). Cela représente 191 K€ par an. Les règles de répartition fiscale ne dépendent pas de Notus Energy.

Une personne intervient pour se plaindre que la commune de Grougis ne perçoive qu'un quart de la fiscalité affectée aux communes, alors que ses habitants seront les plus impactés par le projet. **M. Lieser** précise qu'il est possible d'envisager une extension du parc qui concernerait Grougis en priorité. En effet, une fois l'impact d'un projet pris en compte, il faut se poser la question de comment mieux en profiter, par exemple par une extension. Il faut savoir également qu'il faut 10 ha de panneaux solaires pour produire autant qu'une éolienne.

Une autre personne intervient pour s'interroger sur ce qui est fait des recettes générées par l'éolien dans les communes du territoire. Il prend en exemple une commune qui dispose de 4 éoliennes et sur laquelle aucun investissement important n'a été réalisé. Le fonds de roulement de la commune n'est que de 50 K€. Il interpelle **M. Sibiril** sur le type de fiscalité pris en compte dans la présentation des chiffres. **M. Sibiril** précise que ces chiffres sont issus des règles de répartition fiscale connues en 2022.

Notus Energy consacre une part du coût du projet pour financer des projets en lien avec l'énergie ou l'environnement sur le territoire (remplacement de l'éclairage public, enfouissement des câbles électriques.). Ces projets sont choisis par les communes.

Il est également possible d'accompagner la population dans la rénovation énergétique de leur habitation grâce à des conseillers dédiés qui font le diagnostic et aident les personnes à mettre en œuvre les travaux, en les accompagnant auprès des artisans et sur la perception des aides.

Le partage de la valeur peut se concrétiser par le biais de l'actionnariat, en lien avec la commune. Les dividendes perçus sur la durée du projet représentent une somme importante. **M. Sibiril** présente le dispositif d'actionnariat pour la commune, passant par une prise de participation, suivie de la possibilité de céder avant les travaux, ou bien d'abonder un compte courant permettant de financer une partie des travaux (le reste est financé par emprunt bancaire). Dans ce cadre, les habitants peuvent participer et devenir actionnaires.

Le financement participatif permet de ne pas entrer au capital de la société, mais de contribuer au financement en percevant un intérêt. Cela se fait grâce à un partenaire financier.

Une personne intervient pour estimer que l'actionnariat individuel est très faible. Il estime que Notus Energy prend les habitants « pour des cons ». **M. Sibiril** répond que l'on pourrait reprocher à Notus Energy de ne rien faire, mais que l'on ne peut pas lui reprocher de proposer des solutions. Il est à l'écoute des propositions de la population.

Une dernière proposition consiste en la diminution des factures d'électricité, grâce à un partenariat avec un fournisseur d'électricité et à une aide aux transferts des contrats.

## QUESTIONS / REPONSES

---

**Question : « Pour bénéficier de la diminution de la facture, il faut changer de fournisseur ? »**

*Réponse de NOTUS Energy : Oui. Le partenariat est réalisé avec un fournisseur alternatif d'électricité, et vous êtes accompagnés dans le transfert du contrat. Cette diminution de la facture est valable sur la durée du contrat et non pas seulement la première année.*

**Question : « Combien vous vendez l'électricité ? »**

*Réponse de NOTUS Energy : Nous répondons à des appels d'offre publics. Le tarif actuel est de l'ordre de 8,5 centimes du kWh.*

**Question : « L'éolien a contribué à une forte augmentation du prix de l'électricité. C'est lié aux contrats de garantie d'achat. De plus, les coûts de raccordements sont très importants. Cela me fait sourire quand vous proposez une réduction du prix de l'électricité, alors que vous êtes responsable de l'augmentation des prix. »**

*Réponse de NOTUS Energy : Nous ne connaissons pas vos sources qui permettent de présenter ces arguments. Lorsque nous avons subi l'augmentation des prix de l'énergie, en raison d'une multitude de facteurs (et non pas du coût du raccordement), nous avons dû reverser les montants excédentaires par rapport aux contrats. La filière des énergies renouvelables a remboursé plus de 3 milliards d'euros à l'Etat en 2023, contrairement aux autres filières ! Il ne faut pas mélanger les informations.*

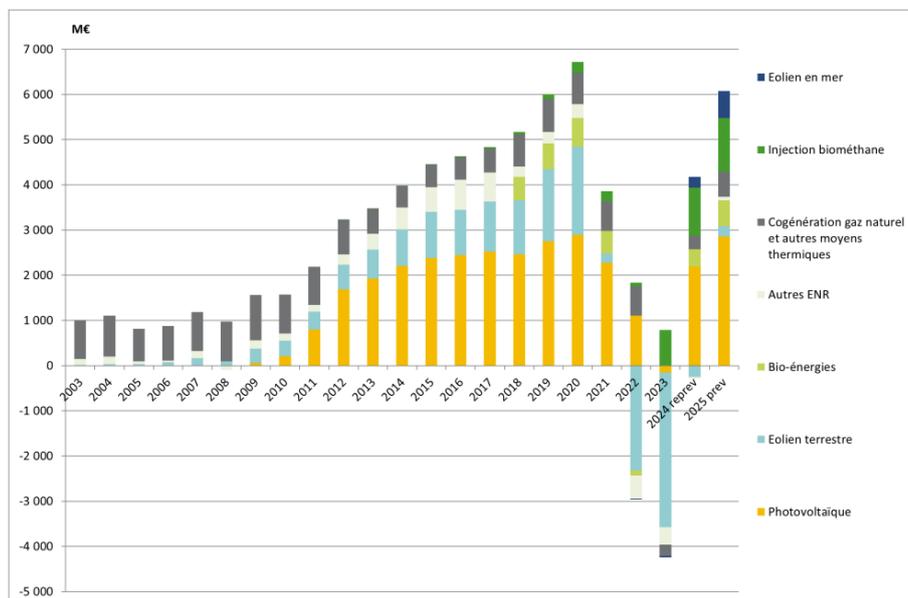
## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POST REUNION

D'après les chiffres communiqués par la CRE (commission de régulation de l'énergie), la filière éolienne a effectivement remboursé 3,4 Mds€ en 2023 à l'Etat ([https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Communiques\\_de\\_presse/2024/240723\\_C\\_P\\_CSPE.pdf](https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Communiques_de_presse/2024/240723_C_P_CSPE.pdf)).

### **La filière éolienne terrestre représente des recettes nettes pour l'Etat en 2024**

**La filière éolienne terrestre est particulièrement peu coûteuse pour l'Etat.** Après 2023 où elle a contribué pour 3,4 Mds€ au budget de l'Etat, la filière représente toujours une recette au titre de 2024, à hauteur de 0,3 Md€. Par ailleurs, au titre de 2025, elle ne représente que 5 % des charges prévisionnelles liées au soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale, alors qu'elle produit la moitié des volumes soutenus.

### *Evolution des charges liées au soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération au gaz naturel et autres moyens thermiques au titre d'une année<sup>1</sup>*



M. Lieser exprime la volonté de Notus Energy de faire des propositions au-delà de ses obligations. Le projet va probablement être autorisé. L'objectif est de l'intégrer au mieux au paysage et avec les habitants. Vous avez le choix de bénéficier d'opportunités. Il est important que les projets soient aussi ceux des habitants. Grâce à cela, en Allemagne, il n'y a pas de recours contre les projets éoliens. Notus Energy a fourni des chiffres qui sont fondés et il était fondamental de vous écouter. Vous pouvez toujours échanger avec Notus Energy au travers du site internet et de l'adresse mail contact.

Après avoir remercié les participants, la réunion se clôture avec un pot de l'amitié et la dégustation de galettes des rois.